



# INFOMESNIL



**Mensuel** - N° 2020 – 11

Mercredi 4 novembre 2020 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,  
**TÉLÉCHARGEZ**  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

### Actualité - Crise sanitaire

Depuis mi-octobre, il est constaté une très forte accélération de la circulation du virus sur le territoire national.

L'état d'urgence sanitaire avec couvre-feu annoncé le 24 octobre, a été renforcé le 30 octobre par un 2em reconfinement (après celui du printemps) pour l'ensemble du territoire national jusqu'au 1er décembre (au minimum).

Ses caractéristiques diffèrent de celles qui avaient prévalu au mois de mars sur trois points principaux : les crèches et établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées) restent ouverts, l'activité professionnelle se poursuit (en télétravail à chaque fois que cela est possible) et les visites restent possibles dans les EHPAD et les maisons de retraite.

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence et l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2020-304-0002 du 30 octobre 2020 (20 pages au total, ce qui serait compliqué de résumer ici) sont disponibles et consultables en mairie et sur notre site internet : <https://www.mesnil-saint-loup.fr>

#### Malgré cela :

- Les déplacements de loisirs restent limités (*vous devez rester chez vous et vous limiter à un rayon d'un kilomètre de votre domicile quand vous allez prendre l'air, seul, avec les membres de votre foyer, ou pour promener votre animal de compagnie. Le tout pendant une heure maximum par jour*).
- Les rassemblements et événements de plus de six personnes sont interdits sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public à quelques exceptions citées dans l'arrêté.
- Les marchés, parcs et jardins resteront ouverts.
- Tous les bâtiments communaux sont fermés excepté le gymnase pour les scolaires.
- Renforcement de l'obligation du port du masque
- Protocole sanitaire enforcé pour les écoles, collège et lycée (*Les enfants de plus de 6 ans devront porter un masque à l'école*)
- Pour la liste des établissements et commerces ouverts, merci de venir consulter l'arrêté en mairie
- Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.



- **Votre mairie reste ouverte** avec le port du masque obligatoire et respect des gestes barrière. Possibilité de prendre des rendez-vous en dehors des horaires de permanence (à effectuer par téléphone au 03.25.40.42.17 ou par mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)).

Des attestations de déplacement dérogatoire et de Justificatif de déplacement scolaire, sont disponibles dans le hall de la mairie et sur le site internet de Mesnil.

- Tout comme le 8 mai, **la cérémonie du 11 novembre** se tiendra à huis clos (*un ancien combattant, le chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Maire*), et consistera à une minute de recueillement avec un dépôt de gerbe de fleurs.

- **Les déchèteries restent ouvertes** : Cocher la case « se rendre dans un service public ».

#### **Les cérémonies civiles et religieuses :**

Suite aux mesures gouvernementales, il n'y aura plus aucune messe à partir du 2 novembre pendant au moins quatre semaines. Sont uniquement autorisées les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes avec port du masque obligatoire.

\*\*\*\*\*

#### **Urgence attentat :**

En plus de la crise sanitaire qui touche durement notre territoire national et qui demande une implication exceptionnelle de l'ensemble des services, les événements récents rappellent que la menace terroriste reste toujours aussi forte.

Dans ce contexte, confirmé par l'attentat survenu à Nice ce 29 octobre, l'ensemble du territoire national est élevé au niveau « Urgence-Attentat » du plan Vigipirate.

\*\*\*\*\*

A quelques semaines des fêtes de fin d'année, il n'est pas facile de rester optimistes, car la France semble confrontée à trois crises simultanées :

- Crise sanitaire liée à la pandémie mondiale.
- Crise économique suite à plusieurs mois de confinement et un ralentissement brutal de l'économie (*1 million de Français ont basculé dans la pauvreté depuis mars - <https://www.lemonde.fr>*)
- Crise sociale, relations internationales tendues et contexte de vigilance attentat.

La conjonction de ces 3 crises trois est une épreuve sans précédent.

**Gardons cependant le moral. Chaque jour qui passe, nous rapproche de jours meilleurs**

Les conseillers municipaux restent présents à vos côtés pour vous aider ou vous conseiller.

**Dans cette période difficile pour tous, restons solidaires.**

**L'urgence sanitaire est une cause commune.**

**La prévention reste notre seul atout contre cette épidémie.**



**Le Maire,  
Michaël SIMON**

## **Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !**

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



### Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.

### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

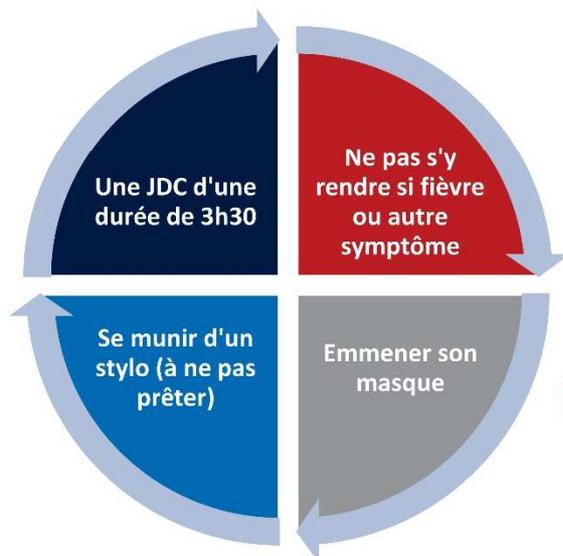
L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

### QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*



#### Pourquoi créer votre compte sur [majdc.fr](http://majdc.fr) ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

ESNNE octobre 2020

## Subventions aux associations

Les associations qui le souhaitent peuvent faire une demande avant le 15 décembre 2020 via le formulaire disponible sur le site internet de la mairie ou directement au secrétariat de mairie.

N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés.

Vérifiez aussi votre contrat d'assurance pour l'utilisation des locaux communaux et transmettez votre nouvelle attestation pour 2021.

## Bibliothèque Intercommunale – Mesnil-Dierrey

### Suite au reconfinement la bibliothèque sera fermée en novembre.

Nous vous tiendrons informés par affichage à la porte de la bibliothèque suivant l'évolution de la situation sanitaire.

C'est à ce prix que nous prenons soin de tous, nous sommes séparés pour mieux nous retrouver.

**Les bénévoles de votre bibliothèque.**

## Calendrier des pompiers

Suite aux mesures sanitaires gouvernementales, **les pompiers de Mesnil Saint Loup ne pourront pas, malheureusement, vous présenter leur traditionnel calendrier.**

Celui-ci vous sera déposé dans votre boîte aux lettres durant la journée du samedi 21 novembre 2020.

Notre centre a toujours œuvré pour que notre engagement soit sous la forme du bénévolat, sans rémunération de tout ordre.

**Votre contribution pourra être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie.**

**Nous vous remercions de votre compréhension et de votre générosité.**

**Les Sapeurs-Pompiers de Mesnil-Saint-Loup**

## Calendrier des Eboueurs

Compte-tenu des annonces gouvernementales, la vente de calendriers est interrompue du fait du confinement national. Les équipages reporteront probablement la vente à la levée du confinement.

## Distributeur de baguette – Place du Terreau

Vous l'avez sans doute remarqué, depuis quelques semaines, le pain dans le distributeur de baguette place du Terreau est un peu ramolli.

Tout est rentré dans l'ordre depuis ce 1<sup>er</sup> novembre puisque le déshumidificateur a été changé.

Votre baguette a retrouvé tout son croustillant.

## Informations diverses

### Ainsi font pour Marion

En raison du confinement, la prochaine collecte est décalée au samedi 9 janvier 2021, dans l'après-midi.

Merci de votre compréhension.

**Aurore et Martin VELUT**

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 2 décembre 2020 \*\***

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**

(appel gratuit)